

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 113. — *Les Quarante-Heures*, 113.

Partie officielle : Canon du Ier Concile Plénier de Québec sur la propreté dans les églises, 114 ; Confession bi-mensuelle, 115.

Partie non officielle : Un programme réalisé, 115.—CHRONIQUE DIOCÉSAINE : Dans nos églises, 117 ; Mgr Roy, 117 ; Distingué visiteur, 118 ; Veillot à Ste-Anne, 118 ; Appendice au Rituel, 118 ; Echo de Beaupré, 119.—REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 119 ; France, 119.—LITURGIE : Mois de novembre, 121 ; Oraison commandée, 121 ; Récitation du rosaire, 121 ; Vente d'un objet béni ou indulgencié, 121.—VARIÉTÉS : Au cimetière, 122. — LES LIVRES, 124.

Bulletin des Œuvres : CAUSERIE SOCIALE : Qu'est-ce que le syndicat, 125 ; Le bon soldat, 127 ; Les défunts de la Croix Noire, 127.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 9 novembre. — (26ème après Pent., 5ème ap. l'Epiph. et 3 de nov.).—
DÉDICACE DE LA BASILIQUE DU SAUVEUR, 2e classe.
Lundi, 10. — S. ANDRÉ AVELLIN, conf.
Mardi, 11. — S. MARTIN DE TOURS, évêque.
Mercredi, 12. — S. MARTIN I, pape et martyr.
Jeudi, 13. — S. DIDACE, conf.
Vendredi, 14. — S. JOSAPHAT, év. et martyr.
Samedi, 15. — STE GERTRUDE, vierge.
Dimanche, 16. — (27ème après Pent., 6ème ap. l'Epiph. et 4 de nov.). — Du dim.

QUARANTE-HEURES

9 novembre, N.-D. de Jacques Cartier. — 11, St-Marc. — 13, St-Gabriel de la Durantaye. — 15, Couvent de St-Casimir.

PARTIE OFFICIELLE

CANON 598

DU PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC
SUR LA PROPRETÉ DANS LES ÉGLISES

(Traduction)

a Dans tout ce qui regarde le culte divin, que le prêtre se comporte de manière à pouvoir dire véritablement avec le Psalmiste : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu de votre demeure ». — Il se rappellera donc que l'église, dont le soin lui est confié, est vraiment la maison de Dieu et la porte du ciel.

b C'est pourquoi, il doit déployer une vigilance infatigable pour que rien de malpropre ne frappe les yeux dans l'église, pour qu'au contraire tout y soit propre et net. Il serait tout à fait déplorable que les temples élevés et consacrés à la gloire de Dieu fussent remplis de poussière et de saleté. Pour prévenir les abus, que le curé rappelle fréquemment au peuple la sainteté qui convient à un si haut degré à la maison de Dieu ; qu'il exhorte les fidèles à s'y conduire avec dévotion et piété, comme à s'y abstenir de toute irrévérence et de toute inconvenance.

c Qu'il veille soigneusement à ce que, à des jours déterminés, le pavé soit balayé par une personne mise convenablement ; à ce que la poussière soit enlevée de sur les bancs et autres objets ; à ce que, chaque semaine, les bénitiers soient lavés et de nouveau remplis d'eau bénite.

d Le prêtre doit veiller à ce que dans la sacristie chaque chose ait sa place, afin d'éviter la confusion qui est si peu convenable et qui est la cause que les objets du culte sont tachés ou se gâtent.

e Mais avant tout le curé doit veiller à ce que règne une propreté parfaite dans le sanctuaire, sur l'autel et sur tous les objets qui sont destinés au service de l'autel. Nous considérons comme tout à fait inconvenante la coutume de faire de l'arrière de l'autel une armoire dans laquelle on jette pêle-mêle les vêtements sacerdotaux, le vin, les cierges, etc.

f Pour que la santé des fidèles ne souffre pas de la fréquentation des églises, le curé doit voir à ce que l'air soit renouvelé et à ce que les règles et prescriptions de l'hygiène, en autant que possible, y soient observées. —

En
1910, a
personne
toutes le
sion à l'

En
au mond
le jouc
l'Euchari
Christ, co
le règne
dominera
intéressa
Pontife e
il a trava
règne de

Il y
une grâce
Petite et
Plus que
âmes vier
par le de
veut sauv
litanies d
tissimæ
et le 3 j
plénier u
pour la di

Pour
barrières c
Une fauss

CONFESSION BI-MENSUELLE POUR LE GAIN DES INDULGENCES

En vertu d'un indult du Saint-Siège, en date du 22 février 1910, accordé à Mgr l'Archevêque de Québec pour cinq ans, les personnes qui se confessent tous les quinze jours peuvent gagner toutes les indulgences plénières qui se rencontrent d'une confession à l'autre, pourvu qu'elles conservent l'état de grâce.

PARTIE NON OFFICIELLE

UN PROGRAMME RÉALISÉ

En montant sur le trône de Pierre, Pie X a fait connaître au monde qu'il voulait travailler à ramener toutes les âmes sous le joug doux et suave du Christ. Mais le Christ, n'est-ce pas l'Eucharistie? — Travailler à restaurer toutes choses dans le Christ, consistera donc à amener les âmes à l'Eucharistie. Quand le règne de l'Eucharistie sera établi universellement, le Christ dominera tous les cœurs et toutes les intelligences. Il sera donc intéressant de revenir sur l'œuvre accomplie par notre glorieux Pontife et de voir comment, voulant *tout restaurer dans le Christ*, il a travaillé avec énergie et persévérance à établir partout le règne de l'hostie.

Il y a une loi de l'Évangile qui nous dit que pour obtenir une grâce ou une faveur, il faut la demander à Dieu par la prière : *Petite et accipietis*. C'est la loi posée par le Christ lui-même. Plus que tout autre Pie X. le sait et pour obtenir que toutes les âmes viennent se ranger sous l'étendard du Christ, il commence par le demander par la prière. C'est par l'Eucharistie qu'il veut sauver le monde ; aussi le 8 février 1905, il ajoute aux litanies du saint nom de Jésus l'invocation suivante : *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Domine*, et le 3 juin suivant, il accorde une indulgence de 300 jours, plénière une fois le mois, à la récitation quotidienne d'une prière pour la diffusion de la communion fréquente et quotidienne.

Pour amener les âmes au Christ, il faut faire disparaître les barrières qui empêchent les fidèles de s'approcher du tabernacle. Une fausse théologie avait établi des règles et des principes qui

éloignaient les fidèles de la Table sainte ; il faut les remplacer par d'autres. Par son décret du 20 décembre 1905, Pie X renverse toutes ces barrières, fait disparaître tous ces obstacles, et ouvre toutes grandes les portes du tabernacle, à tous les fidèles sans exception, pourvu qu'ils aient l'intention droite et l'état de grâce.

Mais ouvrir les portes n'est pas assez. Il faut que le pasteur soit là, à côté du tabernacle, qu'il appelle les âmes à s'en approcher, qu'il aille même à la recherche de la brebis perdue. Aussi dans le même décret il trace une ligne de conduite à tous les pasteurs des âmes, en employant les expressions les plus fortes : . . . *quam maxime promoveatur . . . crebris admonitionibus, multoque studio . . . omnibus christifidelibus pateat . . . optatissima . . .* Le Pape ne veut pas que ce décret tombe dans l'oubli, car il ordonne d'en faire la lecture, tous les ans, au chapitre des communautés religieuses, il défend toute discussion sur les dispositions requises pour s'approcher avec fruit du sacrement, et les évêques devront informer le Saint-Siège des mesures prises dans leur diocèse pour exécuter ces ordonnances.

Les portes viennent d'être ouvertes et les pasteurs, fidèles à la direction du chef de la catholicité, pressent les âmes de s'approcher tous les jours de la sainte Table. Mais une difficulté se présente. Comment les curés pourront-ils entendre tant de confessions ? Ils ne pourront pas suffire à l'œuvre. Pie X y pourvoit. Pendant que d'un côté le nombre de communions augmente, il faut que de l'autre côté le nombre de confessions non nécessaires diminue, et c'est là que doivent tendre les efforts du confesseur, pour la masse des fidèles du moins. Pour encourager la communion fréquente et en même temps ne pas rendre la charge pastorale trop difficile et trop lourde, un décret du 14 février 1906 déclare qu'à l'avenir la confession hebdomadaire ne sera plus requise pour gagner les indulgences de chaque jour pourvu que l'on fasse la communion au moins cinq fois par semaine.

L'ouvrier laissé seul est bien exposé à tomber victime de la négligence, tandis que le groupement, l'association, soutient les courages. Il y a là un principe d'édification mutuelle qui

soutient l'a
Une ligue s
à enrôler to
ligue, le pré
de la com
qui porte
grande fav
comble de
d'accorder
des péniten
munion au

Il n'y
été porté.
mouvement
dans les esj
Table saint
invités à co
et leur jeu
1906, le Pap
nes doivent
jours, s'ils le

Dans nos églis

La piété
fêtes de la T
c'est Mgr l'
le jour de la
Le soir, vè
qui a présidé
Ernest-Marie
pontificale de
tion des Mort

Mgr Roy

S. G. M
semaine, un t

soutient l'ardeur, le zèle de tous, et devient même un stimulant. Une ligue s'est formée à Rome le 27 juillet 1906, qui est destinée à enrôler tous les prêtres du monde entier. En entrant dans cette ligue, le prêtre s'engage à travailler avec un zèle actif à la diffusion de la communion fréquente et quotidienne. Cette association, qui porte le nom de « Ligue sacerdotale », est accueillie avec grande faveur par le Pape de l'Eucharistie. Il l'approuve, la comble de privilèges, et donne à tous ses membres le pouvoir d'accorder une indulgence plénière, une fois par semaine, à chacun des pénitents qui s'adressent à eux, pourvu qu'ils fassent la communion au moins cinq fois par semaine.

Il n'y avait pas encore un an que le décret libérateur avait été porté. A peu près partout l'on s'était mis à l'œuvre et le mouvement se propageait. Un doute ne tarda pas à surgir dans les esprits. Ces enfants que l'on venait d'admettre à la Table sainte pour la première fois devaient-ils, eux aussi, être invités à communier tous les jours? Leur manque de réflexion et leur jeune âge leur permettent-ils cela? Le 15 septembre 1906, le Pape déclare que les enfants comme les grandes personnes doivent être poussés à s'approcher de la sainte Table tous les jours, s'ils le peuvent.

A. CAMIRAND, ptre.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Dans nos églises

La piété des fidèles s'est manifesté très vive à l'occasion des fêtes de la Toussaint et du « jour des Morts ». A la Basilique, c'est Mgr l'Auxiliaire qui a célébré pontificalement la messe, le jour de la Toussaint. Mgr l'Archevêque assistait au trône. Le soir, vêpres pontificales célébrées par Mgr l'Archevêque, qui a présidé ensuite à la procession du Rosaire. C'est le R. P. Ernest-Marie, Capucin de Limoilou, qui a prêché à la messe pontificale de la Toussaint, ainsi que le jour de la Commémoration des Morts.

Mgr Roy

S. G. Mgr l'Auxiliaire a prêché, au commencement de la semaine, un *triduum* à Breakeyville.

Distingué visiteur

Mgr McNally, évêque de Calgary, Alberta, était de passage à Québec la semaine dernière. Mgr l'Évêque de Calgary, qui revenait du récent congrès de Boston, semble enchanté de l'œuvre accomplie par ce congrès.

Veillot à Sainte-Anne

Vraiment, c'eût été surprise que Sainte-Anne n'eût pas fêté Veillot ! On a donc fêté et avec enthousiasme le grand catholique. Études sur l'homme (Ant. Boissinotte), le lutteur (Denis Beaulieu), l'écrivain (Ferdinand Bélanger), discours éloquent de M. l'abbé Dumais, supérieure, spirituelle causerie du R. P. Robichaud, S. J., musique et chant, tout contribuait à mettre en lumière la figure du héros.

Sa Grandeur Monseigneur Paul-Eugène Roy, aumônier de l'Union Régionale Québécoise de l'A. C. J. C., avait été invité pour la circonstance, mais ne pouvant s'absenter ce jour-là. Elle eut la bonté d'adresser aux élèves de Ste-Anne une lettre d'exhortation à suivre l'exemple du grand écrivain. « Nos jeunes ont besoin, disait Sa Grandeur, qu'on propose à leur admiration et à leur attention un homme de la taille de Veillot. Avoir le souci de penser juste et le courage de dire ce que l'on pense ; être catholique jusqu'au fond de l'âme et mettre toute sa vie d'accord avec sa foi ; aimer l'Église et le montrer, en lui faisant un appui de tout son talent et de toutes ses énergies ; se vouer au ministère très beau mais très pénible de la plume et se servir de cette plume comme les Croisés se servaient de l'épée, pour délivrer les cités saintes de tous les jougs infâmes qui les oppriment et pourfendre tous les mécréants de la libre-pensée ; porter en son cœur une très ardente flamme d'apostolat et la faire rayonner sans cesse et partout en ayant soin de l'alimenter toujours à son vrai foyer : voilà un exemple qui n'est certes pas banal et qu'il était opportun de remettre sous les yeux de la jeunesse qui monte. Je souhaite que les jeunes gens profitent bien de cette leçon. Je bénis les maîtres dévoués qui l'ont préparée et les chers enfants auxquels elle est destinée. »

Les braves enthousiastes, ajoute le chroniqueur, accueillirent la lecture de cette encourageante exhortation de la part de l'« Évêque des jeunes ».

Appendice au Rituel Romain

Les Révérendissimes Pères du Premier Concile Plénier de Québec avaient décidé qu'il serait publié une nouvelle édition de l'Appendice au Rituel Romain, retouchée de manière à être

conforme à
vêque de Q
bien se cha
ensuite sou
consulteraie
de Québec
qui est au
commission
édition pro
en usage da

Écho de Bea

L'ère d
pour 1913.
ment ; on e
Dernièr
Terre-Neuv
l'aide de b
jambes. Se
Profitar
a annoncé à
novembre.
Rév. Père

Nul dou
que des con

La « Civil
excellent trav
mois dernier,
suites, la « Ci
par le St-Père
de Pie X pour
nouveau direc
dre contre tou

Prononciat
canterie, de jui
en France : «
est imminente
Carthage, Con
Pour Loui
Centenaire de l

conforme aux décrets de ce Concile. Ils prièrent Mgr l'Archevêque de Québec, dont cet ouvrage est la propriété, de vouloir bien se charger d'entreprendre cet important travail, qui serait ensuite soumis à Nos Seigneurs les Archevêques, qui eux-mêmes consulteraient leurs suffragants respectifs. Mgr l'Archevêque de Québec a nommé, pour faire cette refonte, une commission, qui est au travail depuis près d'un an. On nous dit que cette commission remettra bientôt à Mgr l'Archevêque la nouvelle édition projetée de l'Appendice au Rituel Romain, qui sera en usage dans tout le Canada.

Écho de Beaupré

L'ère des pèlerinages à la Basilique de Ste-Anne est close pour 1913. Des pèlerins s'y rendent cependant encore privément ; on en voit presque tous les jours.

Dernièrement on nous signalait un jeune infirme venu de Terre-Neuve pour implorer sa guérison. Il ne marche qu'à l'aide de béquilles, ayant complètement perdu l'usage de ses jambes. Souhaitons que la Bonne sainte Anne exauce sa prière.

Profitant du calme de la saison, le R. P. Curé de la paroisse a annoncé à ses ouailles une retraite pour les premiers jours de novembre. Les exercices en seront donnés du 2 au 9, par le Rév. Père Géna.

Nul doute que le zélé missionnaire ne retirera de ce travail que des consolations.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

La « *Civiltà Cattolica* ».—Le R. P. Chiaudano, S. J., l'auteur d'un excellent travail sur « le journalisme catholique » a été nommé, le 5 du mois dernier, directeur de la grande revue italienne des RR. PP. Jésuites, la « *Civiltà Cattolica* ». Son choix, dit-on, a été fait directement par le St-Père. Qu'on le dise, voilà qui marque bien la haute estime de Pie X pour le Père Chiaudano. Est-il besoin d'ajouter que sous son nouveau directeur, la vigilante revue continuera vaillamment de défendre contre tous ses ennemis l'Église et tous ses enseignements.

FRANCE

Prononciation romaine du latin.—D'après les *Chroniques de la Manécanterie*, de juin, voici la statistique de la prononciation romaine du latin en France : « La réforme est accomplie dans 42 diocèses ; ailleurs elle est imminente (c'est le cas, entre autres, nous dit-on, des diocèses d'Alger, Carthage, Constantine, Digne, Montpellier, Rodez, Viviers).

Pour Louis Veillot.— Une souscription est ouverte à l'occasion du Centenaire de Louis Veillot, pour élever à Boynes, son village natal, un

monument au vaillant journaliste catholique qui fut un des plus brillants esprits de son temps et un des rares maîtres de la prose française au siècle dernier. *L'Univers*, de Paris, reçoit les souscriptions pour le monument. Avec leurs offrandes, plusieurs évêques ont envoyé des lettres qui contiennent, en même temps qu'un tribut d'admiration pour l'intrépide défenseur de l'Église, un témoignage précieux pour l'attitude présente de *L'Univers*.

Personne n'ignore que c'est Monsieur le Chanoine Lecigne, professeur à l'Université catholique de Lille, qui est le directeur de cet excellent journal. Avec autant de courage que d'esprit, il y mène le bon combat et continue dignement l'œuvre de Louis Veuillot. « Ses articles, comme l'écrivait « dernièrement Mgr Chollet, évêque de Verdun, ont une verve et une « allure littéraire que le grand écrivain n'aurait pas désavoués et que « sa signature pourrait accepter sans danger pour sa gloire. »

Le cimetière des martyrs. — Le 24 mars, 1794, dans un refuge établi par Stofflet, au centre de la forêt d'Yvernavy, quinze cents personnes inoffensives, vieillards, femmes, enfants, malades, prêtres et religieuses, furent massacrés, en haine de la religion, par les hordes barbares de la Révolution.

Ce lieu est devenu pour la région un but de pèlerinage. De nombreux ex-votos entassés au pied de la Croix montrent que Dieu y fait éclater la gloire des Victimes. Le 14 septembre dernier, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, y présidait un pèlerinage venu pour glorifier ces Vendéens martyrs de leur foi.

Congrès de l'Évangile. — Les 7, 8 et 9 novembre 1913, à Paris, se tiendra le quatrième congrès de l'Évangile, sous la présidence de S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris.

Le Congrès se tiendra : 26, rue des Saints-Pères, à Paris. — Clôture au Sacré-Cœur de Montmartre, le 9 novembre.

Le troisième Congrès de l'Évangile avait pour but d'attirer l'attention des catholiques sur la nécessité de rendre au *Livre divin* la place qu'il eut autrefois au sein de la famille, et d'aviser aux moyens pratiques de la lui restituer.

Le quatrième Congrès, portera sur l'action de l'Évangile au sein de la société.

Son programme comprend deux parties. La première est théorique et historique à la fois, et la seconde strictement pratique.

Une grève d'écolières. — Les petites filles de l'école publique de Coinces, se sont mis en grève : 5 seulement sur 25 sont revenues à l'école à la rentrée.

Les parents, à la fin de l'année scolaire, avaient demandé à l'inspecteur le déplacement de la maîtresse parce que, disaient-ils, elle ne remplissait pas son devoir. Elle congédiait les enfants à 3 heures au lieu de 4 ; dans la journée, elle leur faisait cirer ses chaussures et balayer

ses appartem
Comme l
grève et leurs
grève scolaire

Notre S
Congrégatio
fidèles qui p
en particulier
des âmes du

Une ind
du mois ;

Une ind
leur choix.
église ou un c
Pontife.

On nous
nous avons dé
l'oraison com
sons ou plus p

Dans l'av
la rubrique L
sur la récitati
à la dernière h

Il arrive c
Nous rectifion

Tous les
à la récitation
du Rosaire de
l'un du 13 octo

Q. — L'É
un chapelet ou
Et s'il s'agit d'
valeur vénale ?

R. — Pour
aurait simonie
qu'ils ont reçue
vénale, quand c
Pour les o

ses appartements, enfin, pendant la classe, elle travaillait au crochet.

Comme l'inspecteur n'a pas fait droit à leur réclamation, ils font grève et leurs enfants aussi. — Il n'y a pas que l'Ontario qui utilise la grève scolaire !

LITURGIE

MOIS DE NOVEMBRE

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, par Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 17 janvier 1888, a accordé aux fidèles qui pendant tout le mois de novembre, ou en public, ou en particulier, feront chaque jour quelque pieux exercice en faveur des âmes du purgatoire :

Une indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque jour du mois ;

Une indulgence plénière dans le cours du mois au jour de leur choix. Conditions : se confesser, communier, visiter une église ou un oratoire public et y prier à l'intention du Souverain Pontife.

ORAISON COMMANDÉE

On nous demande de répéter sous une autre forme, ce que nous avons déjà dit, au sujet de l'oraison commandée. On omet l'oraison commandée, à la messe, quand il y a déjà quatre oraisons ou plus prescrites par la rubrique.

RÉCITATION DU ROSAIRE

Dans l'avant-dernier numéro de la *Semaine Religieuse*, sous la rubrique *Liturgie*, nous avons inséré quelques renseignements sur la récitation du Rosaire qui nous avaient été communiqués à la dernière heure.

Il arrive que ces renseignements sont inexacts sur un point. Nous rectifions ici.

Tous les fidèles peuvent gagner les indulgences attachées à la récitation du Rosaire, tout en séparant à volonté les dizaines du Rosaire de chaque jour. Et cela en vertu de deux décrets l'un du 13 octobre 1906 et l'autre du 8 juillet 1908.

VENTE D'UN OBJET BÉNIT OU INDULGENCIÉ

Q. — L'Église défend-elle *sous peine de simonie* de revendre un chapelet ou une médaille au prix payé avant la bénédiction ? Et s'il s'agit d'un chapelet en or, ne peut-on pas le revendre à sa valeur vénale ?

R. — Pour les objets qui ont été bénits ou consacrés, il y aurait simonie à les vendre plus cher à *raison de la bénédiction* qu'ils ont reçue ; mais il n'y a aucune faute à en retirer la valeur vénale, quand on les cède à d'autres.

Pour les objets auxquels sont *attachées des indulgences*, de

nombreux décrets défendent, sous peine de perdre les indulgences, de les céder à d'autres à prix d'argent, lors même que l'on se contenterait du prix réel.

Dans ce cas, il faut ou bien les revendre avant qu'ils soient indulgenciés, ou bien les céder gratuitement, ou bien les faire indulgencier de nouveau. (Ami du Clergé — 1913.)

VARIÉTÉS

AU CIMETIÈRE

Voici la petite église du village. Le lierre monte jusqu'au clocher.

A cent mètres est le cimetière. Ses murs sont délabrés. Les morts n'ont pas plus de confortable que les vivants de la pauvre vallée.

La porte en est ouverte, je m'y dirige en traversant quelques tiges desséchées, épaves d'un champ de pommes de terre où se cachait sous le sol le pain de l'hiver.

La soirée est belle. Le soleil plonge dans un bain rouge. L'automne a pris des couleurs voyantes pour décorer les bois. Les feuilles bronzées, touchées par le vent, descendent silencieusement sur les tombes.

Quel calme dans cette solitude ! à cette heure surtout où la nuit monte du fond de la vallée et donne du vague à la haute croix de bois qui domine l'enclos funèbre.

Funèbre ! Pourquoi ? Les tombeaux sont alignés. Il y a des tumuli fraîchement remués ; d'autres s'écrasent ; d'autres s'effacent. On dirait que les morts ont leur numéro d'ordre. La ronce aux fruits rouges court de l'un à l'autre, les enserrant dans les mailles de son filet. La mousse verdit l'allée. Le soir fait pencher quelques fleurs timides. Les grands sapins ont un aspect sévère ; mais ils n'ont rien de lugubre. Ce n'est pas ici que la mort déploie son appareil, dont la vue affaisse l'âme. Les morts, où sont-ils ? Est-ce ici ? L'usage est d'aller chercher au cimetière ceux que nous avons aimés. Ne vaudrait-il pas mieux regarder en haut ? La terre boit nos larmes. Mais ces larmes qui tombent ne vont pas leur porter notre peine et nos souvenirs. C'est dans le cœur qu'est le regret. Pourquoi donc ces pèlerinages aux tombeaux ?

Ces pensées avaient amené un sourire triste sur mes lèvres. Je m'apprêtais à sortir en murmurant une prière et en levant les yeux vers la voûte céleste, où brillaient quelques étoiles.

— C'est là que vous êtes, morts bien-aimés ! Et c'est par l'autel qu'on approche de vous !

Avant c
Ce lieu atti
ornements r
en dit plus a
— Ne fe
C'est ur
me saluant d
— D'ou
Elle éta
Son visage n'
yeux pétillaie
— Tu vi
— Non,
— Quel
— Sept
— Et tu
Elle me l
— Si je l
— Elle e
— Je sai
ici tout de m
Je n'obtin
faite avec un
toute contrac
Je l'avais
prêtant à me
qui disait clai
— Veux-t
Elle me t
pareille faveu
— Venez,
Nous rent
— Tu n'a
— Peur ?
Question :
— Tenez,
Et près d'
se mit à prier,
L'émotion
trouvaient ren
d'âme peu com
Quand on
et viennent, f
de l'immensité
Croire, ain

Avant de pousser la porte, je me retournai encore une fois. Ce lieu attire. A qui ne plairait-il pas, ce cimetière, avec ses ornements naïfs ? Un lierre qui s'enroule autour d'une croix en dit plus au cœur qu'un beau marbre.

— Ne fermez pas, Monsieur, crie une voix qui sort des sapins.

C'est une voix enfantine. Une fillette passe devant moi et, me saluant d'une leste révérence, me dit un gentil bonsoir.

— D'où viens-tu ? lui dis-je.

Elle était gentille comme un ange, cette fille de sabotiers. Son visage n'était pas encore hâlé par le travail du plein air. Ses yeux pétillaient de gentillesse et de malice.

— Tu viens de remplir ton panier de fleurs, petite fille ?

— Non, Monsieur, je viens de voir maman.

— Quel âge as-tu ?

— Sept ans, Monsieur.

— Et tu crois que ta maman est ici ?

Elle me lança un regard étonné.

— Si je le crois ? J'étais là quand on l'a mise en terre.

— Elle est au ciel, enfant.

— Je sais bien qu'elle est près du bon Dieu. Mais elle est ici tout de même.

Je n'obtins d'elle que cette réponse : « Elle est ici », réponse faite avec une assurance et un accent de conviction qui défiaient toute contradiction.

Je l'avais blessée dans sa croyance, la belle enfant, et, s'apprêtant à me quitter, elle me regardait d'un petit air hautain qui disait clairement : « Vous me faites pitié ».

— Veux-tu me conduire près de ta maman ?

Elle me toisa, comme pour me juger si j'étais digne d'une pareille faveur.

— Venez, dit-elle enfin.

Nous rentrâmes dans le cimetière, où l'ombre s'était épaissie.

— Tu n'as donc pas peur, petite ?

— Peur ? Non, Monsieur. Et vous ?

Question à mettre dans l'embarras plus d'un esprit fort.

— Tenez, dit-elle, maman est là.

Et près d'une croix enrubannée et ornée de fleurs sèches, elle se mit à prier, ses petites mains jointes.

L'émotion m'avait gagné. Toutes mes belles théories se trouvaient renversées. Dans cette enfant, je sentais une force d'âme peu commune, jaillissant de sa foi.

Quand on croit, quand on aime aussi, les morts entendent et viennent, fassent-ils au moment même dans les profondeurs de l'immensité.

Croire, aimer, tout est là.

Aimons donc nos chers disparus naïvement, de plein cœur, comme l'enfant. Ce culte leur plaît plus que tous les plus beaux raisonnements.

B.

LES LIVRES

M. l'abbé Louis SALTET, prof. à l'Institut catholique de Toulouse. *Histoire de l'Eglise*. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette), 1913, in-8 cartonné, XXIII—424 pages, contenant 500 gravures et 12 cartes, 3 fr. 50.

Ce livre voudrait donner un enseignement historique sérieux et cependant d'une assimilation rapide. Consacré à un immense sujet, il a voulu, de parti pris, se borner. Il voudrait ne dire que l'essentiel, mais le présenter avec des explications et un relief suffisants pour le graver dans l'esprit. En ce genre d'étude, certaine façon d'abrégé est le plus grand obstacle à l'intelligence historique. Dans l'abrégé, aux notations abstraites et sommaires, on peut bien retrouver l'histoire, quand on la sait, mais on ne saurait l'y trouver, quand on veut l'apprendre.

Ce livre n'est pas un fardeau à imposer à la mémoire, cette pauvre faculté qui peine et qui oublie. C'est d'abord une galerie d'images à imprimer dans l'imagination, cette allègre faculté qui est « la folle » mais plus encore l'économe « du logis ». C'est ensuite une série de raisons à présenter à l'intelligence, qui est si prenante lorsque, amorcée par l'imagination, elle travaille sur des données précises. Images et raisons ainsi combinées voisineront bien dans l'esprit et ont chance d'être amies de la mémoire.

M. l'abbé A.-J. CORBIÈRE. *Pensées et Conseils de Mgr d'Hulst*. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette), 1913, in-32, encadrement rouge, 184 pages, 1 franc.

« Tant de pensées fécondes, utiles, généreuses » ne devaient-elles pas être réunies pour en faire un *vade-mecum* dans toutes les carrières ecclésiastiques et civiles que Mgr d'Hulst a parcourues en restant le modèle presque parfait. Étudiants, professeurs, hommes de lettres, hommes politiques, prêtres, trouveront ici des réponses à leurs questions.

M. GEOFFROY DE GRANDMAISON. *Les Petites Sœurs de l'Assomption, gardes malades des pauvres à domicile*. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette), 1913, in-12, 31 pages, 0 fr. 25.

Cette brochure porte le No 11 de la série des Publications à 25 centimes de la Société Bibliographique. L'auteur y a rassemblé quelques notes sur l'une des œuvres contemporaines les plus populaires et les plus aimées. Histoire de son fondateur et de sa fondatrice, récit de ses développements en France et à l'étranger, apostolat des humbles religieuses, reconnaissance des malades, anecdotes touchantes : voilà ce qui s'y trouve consciencieusement résumé en quelques pages.

(Extra

On lit

Groupement

La Conf

tous les trava

rition du sala

C'est po

directe, le bc

pour arriver

La loi de

exclusivement

économiques,

membres. »

Ce dernie

pour nous, ca

Il ne doi

intérêts et les

Oui, il fa

La dévia

justement de

prétendus tels

complètement

Or, celui

ouvriers ont d

contre les abu

reux, stricts, a

C'est dan

rence des synd

vriers, et les s

Ces dernie

BULLETIN DES ŒUVRES

CAUSERIE SOCIALE

QU'EST-CE QUE LE SYNDICAT ?

(Extrait d'un travail présenté au Congrès de Bourges.)

On lit dans le Dictionnaire Larousse : « SYNDICAT — Groupement pour la défense d'intérêts économiques. »

La Confédération Générale du Travail dit : « Groupe de tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

C'est pour elle la lutte des classes, le sabotage, l'action directe, le boycottage, la grève perlée, la grève à jet continu, pour arriver au chambardement général.

La loi de 1884 définit ainsi le syndicat : « Association ayant exclusivement pour but la défense des intérêts professionnels, économiques, industriels et commerciaux, communs à tous ses membres. »

Ce dernier texte est légal, mais il est incomplet, à mon avis ; pour nous, catholiques, il faut quelque chose de plus.

Il ne doit pas seulement servir à étudier et défendre les intérêts et les droits, mais il y faut, de plus, étudier les devoirs.

Oui, il faut faire étudier et connaître à chacun ses devoirs.

La déviation des syndicats devenus révolutionnaires vient justement de ce que l'on a bien parlé au peuple de ses droits (ou prétendus tels) et de la défense de ses intérêts, mais que l'on a complètement négligé de lui parler de ses devoirs.

Or, celui qui a des droits a aussi des devoirs... Patrons et ouvriers ont des droits très évidents... qu'ils doivent défendre contre les abus, mais ils ont aussi des devoirs, des devoirs rigoureux, stricts, auxquels ils sont tenus en conscience.

C'est dans la conception de ces devoirs que consiste la différence des syndicats à recrutement catholique, patronaux ou ouvriers, et les syndicats de la C. G. T.

Ces derniers ne voient que les intérêts matériels, et Dieu

sait comme ils sont grossis injustement quand ils passent par les passions humaines ; les premiers, au contraire, voient eux aussi les intérêts matériels, mais ils voient au travers de la foi et de la morale catholique qui viennent alors régler tout selon la conscience et selon l'ordre.

Le syndicat n'est pas une arme de guerre contre le patronat ; c'est, au contraire, un puissant moyen d'éviter les conflits entre les ouvriers et les patrons, d'aplanir les difficultés et de régler les différends qui peuvent survenir.

Le syndicat jouit de la personnalité civile. Il peut donc recevoir des dons, des legs ; il peut ester en justice et défendre les droits lésés de ses membres. Ce sont là des avantages considérables que nous devons savoir apprécier.

Mais comment organiser ces syndicats ?

Les syndicats mixtes, composés des deux facteurs indispensables à la vie sociale, l'élément patronal et l'élément ouvrier, seraient des organismes puissants pour faciliter les rapports entre les chefs d'industries et les ouvriers. Confondus, en effet, dans un même organisme, animés de l'esprit d'union et de fraternité, ils étudieraient de concert le point de rencontre des concessions réciproques.

Mais, il faut bien le reconnaître, telle n'est malheureusement pas la situation. Il y a plus. En présence de l'agitation qui règne dans la classe ouvrière et de ses aspirations à améliorer son existence matérielle, nombre de patrons craignent de voir ces aspirations dégénérer en esprit de révolte et en prétentions exagérées ; de leur côté, les ouvriers craignent de rencontrer chez leurs maîtres des dispositions peu favorables à leurs espérances.

Nulle part les syndicats mixtes n'ont pris un grand développement : c'est la raison pour laquelle on a créé des syndicats séparés : patrons d'un côté, travailleurs de l'autre.

Voici donc comment nous entendons cette organisation syndicale :

- 1° Organiser des syndicats de patrons catholiques ;
- 2° Organiser également des syndicats d'ouvriers et d'employés catholiques... ces deux organisations indépendantes

fonction
nettemen

3°]

délégués
ou d'em

Cett
flits et de

tôt, par
préparer

Cett
patronau

ment à é

par là m

entre le p

Voilà
grands bu

Cette
lutionnair

gnements
comme av

secrétaire
56, rue de

Le bon sol

Jeann
en état de

vient pas p

dans ses r

mauvaises
commande

toyens les

On rec
diocésaine c

tions de l'a
Section

fonctionnant parallèlement, professionnels dans leur action et nettement catholiques dans leur recrutement ;

3° Établir une commission mixte d'arbitrage composée de délégués des syndicats patronaux et des syndicats d'ouvriers ou d'employés.

Cette commission mixte aurait pour but de prévoir les conflits et de les empêcher de naître ; d'étudier et de résoudre au plus tôt, par la conciliation, les conflits qui auraient pu éclater, et préparer l'arbitrage si la conciliation échoue.

Cette commission mixte représentant plusieurs syndicats patronaux et plusieurs syndicats ouvriers, on arriverait rapidement à établir les mêmes règles dans bon nombre d'ateliers, et, par là même, l'entente nécessaire entre le capital et le travail, entre le patron et l'ouvrier.

Voilà quel a été toujours notre plus vif désir et c'est un des grands buts de nos syndicats, dès qu'ils auront conquis le nombre.

Cette organisation syndicale ainsi entendue n'a rien de révolutionnaire et, si je ne me trompe, elle cadre bien avec les enseignements de Léon XIII dans son Encyclique *Rerum novarum* comme avec ceux de Pie X dans son *Motu proprio*. — V. VINOT, secrétaire général de l'Union des Syndicats d'Ouvriers Catholiques, 56, rue de l'Université, Paris. (L'Union.)

Le bon soldat

Jeanne d'Arc voulait que ses compagnons d'armes fussent en état de grâce lorsqu'ils marchaient à la bataille ; il ne convient pas plus aujourd'hui qu'hier, que l'armée du Christ compte dans ses rangs des soldats assez timides ou assez attachés aux mauvaises passions pour enfreindre au fond de leur cœur les commandements du Dieu dont ils se font devant leurs concitoyens les serviteurs et les champions.

Mgr SAGOT DU VAUROUX, év. d'Agen.

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les prescriptions de l'article 19 des Règlements :

Section locale de *S.-David de l'Auberivière* : Joseph GAGNÉ

(72 ans) ; James GIBSON (81 ans), 9 août ; Mde Simon BOUCHER (72 ans), 29 septembre. — Section locale de *S.-Anselme (Dorchester)* : Napoléon GOSSELIN (74 ans), 5 juillet ; Mde Thomas ROY, née Adèle BOUTIN (65 ans), 6 août ; Augustin JACQUES (68 ans), 3 septembre. — Section locale de *S.-Raymond (Portneuf)* : Pierre DENIS (70 ans), 21 septembre. — Section locale de *S.-Pacôme (Kamouraska)* : Victor GAGNON (62 ans), 30 juin ; Virginie DUFOUR (74 ans), 5 août ; Eusébe PLOURDE (82 ans), 10 septembre. — Section locale de *Ste-Philomène (Lotbinière)* : Marguerite LAFLEUR, née GRIMARD (70 ans), 29 avril ; Romuald BARIL (21 ans), 28 juin ; Arsène LEBLANC (23 ans), 27 septembre. — Section locale de *S.-Casimir (Portneuf)* : Alphonse SAUVAGEAU ; Eugène GUERTIN ; Eugène TESSIER. — Section locale de *N.-D. de Buckland (Bellechasse)* : Charles TRAHAN (72 ans) ; Cyprien FORTIN (74 ans) ; Albertine FORTIER (19 ans) ; Léon LABRECQUE (18 ans). — Section locale de *S.-Laurent, I. O.* : Louis CAMPEAU (82 ans). — Section locale du *Lac Noir (Mégantic)* : Mde Éléonore BUSSIÈRE, née LAVERTU (63 ans), 28 septembre. — Section locale de *Limoilou, Québec* : Charles-Édouard LORTIE. — Section locale de *Ste-Christine (Portneuf)* : Pierre LEFEBVRE (47 ans), 22 août. — Section locale de *S.-Ludger, Fraserville* : J.-B. DAFOURS (21 ans), 21 juillet. — Section locale de *S.-Eugène (L'Islet)* : Céline BERNIER (77 ans), 19 juin ; Adélar CARON (23 ans), 22 juillet. — Section locale de *S.-Prosper (Dorchesier)* : Marie LABBÉ (44 ans), 15 septembre. — Section locale de *L'Enfant-Jésus (Beauce)* : Joseph BISSON (54 ans), 21 août. — Section locale de *Ste-Anne-de-la-Pocatière* : Rose de Lima CHAPLEAU (79 ans) ; Pierre OUELLET (83 ans) ; Théodore LIZOTTE (32 ans). — Section locale de *L'Islet* : Bibiane DANIEL (66 ans), 4 juillet. — Section locale de *S.-Tite-des-Caps (Montmorency)* : Chrysologue FERLAND (84 ans), 15 août. — Section locale de *S.-Gilbert (Portneuf)* : Célanire FRÉNETTE (71 ans), 22 septembre. — Section locale de *S.-Sauveur, Québec* : Adolphe PAYMENT, Charles BEAUMONT, Octave PLANTE. — Section locale de *S.-Victor (Beauce)* : Délina MATHIEU (15 ans) ; Thomas LESSARD (53 ans) ; Élie ROY (84 ans). — Section locale de *S.-Martin (Beauce)* : Georges BUREAU (39 ans), 3 juin ; Antoinette LAPOINTE (67 ans), 22 septembre ; Mde veuve ROY, née Alice GILBERT (84 ans), 2 octobre. — Section locale de *L'An-cienne-Lorette (Québec)* : Mde Michel BÉDARD, née LAROSE, 23 octobre.